

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le 28 Juin à dix-neuf heure quinze**, le conseil municipal de la commune de Nespouls, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Nespouls, sous la présidence de Monsieur François PATIER, Maire de la commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Juin 2022

**Présents** : François PATIER, Franck BARONI, Céline CAUSSE, Louise DEHON, Audrey DUMOND, Alain LACOTTE, Anthony LAFAILLE, Tiffany MADANCOS, Régis MARQUE, Sarah PEREZ, Frédérique PUJOLE, Bernard ROCHE, Monique SERRE, Myrienne AUSSEL.

**Excusée** : Marie-Lore SANIS, représentée par Mr PATIER.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Excusée : 1 et représentée par Mr PATIER
Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Myrienne AUSSEL

Erreur sur la liste des présents du compte rendu du 5 Avril dernier : Mme DEHON Louise présente en Visio- conférence et non absente.

**I) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 Avril 2022** : 14 Votants, 1 non exprimé.

**II) Compte rendu des réunions :**

- Conseil communautaire de l'Agglo : Le Fond Social Territorial a été reconduit dans son enveloppe actuelle.

- Débat sur l'accueil des gens du voyage : un terrain sur la commune d'Allasac est prévu.

- Fonds Européens change d'organisation en Janvier 2023. Brive et Tulle doivent s'unir pour être l'interlocuteur de la région. La nouvelle structure s'appelle BBTAG.

- Conseil d'école

Départ de Franck LABBE le cuisinier fin Juin. Retour de Laurence SAINTPEYRE.

Effectif de l'école : Virginie : 20 élèves, Karine : 23 élèves, Amandine : 23 élèves + 2 Ukrainiens. Soit un Total 68 Enfants.

Les sorties piscines, dont les enfants ont été accompagnés par Alain LACOTTE et Audrey TEYRE, se sont très bien passées.

Compte tenu du contexte sanitaire (COVID) il n'y aura pas de fête de l'école.

- P.C.A.E.T. : Une réunion au sein de l'Agglo est prévue le 30 Août prochain.

### **III) Tour de table des élus.**

Monique nous informe que les ateliers numériques redémarreront en Septembre.

### **IV) DELIBERATIONS.**

#### **1) Délibération relative aux modalités des actes.**

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalités.

A compter du 01/07/2022, par principe la publicité des actes réglementaires et décisions, ne présentant pas ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant de dérogation.

Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage
- Soit par publicité sur papier
- Soit par publicité sous forme électronique.
- **Délibération approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.**

#### **2) Délibération approuvant la convention d'adhésion au service de médecine préventive.**

Mr le Maire expose au conseil que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour les Agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive.

A cette fin, le Centre de Gestion de la Corrèze a conventionné avec les services de l'Association Inter-entreprise de Santé au travail.

Le Maire propose d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui régit les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- D'adhérer au service de médecine préventive,
- D'approuver les termes et la passation de la convention
- D'autoriser Le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion de la Corrèze conclue à compter du 1er Juillet 2022 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, ainsi que les éventuels avenants y afférents.

- D'inscrire chaque année au budget les crédits correspondants.
- [Délibération approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.](#)

### **3) Délibération concernant la convention de mise à disposition à titre précaire de terrain.**

- La communauté d'agglo du Bassin de Brive est propriétaire d'un terrain situé à Nespouls, cadastré section AB, parcelles N° 103,104 et 153.
- La commune souhaite pouvoir utiliser ces parcelles pour y créer une zone de stationnement à proximité de l'Eglise et du cimetière.
- Il est proposé de signer une convention avec la CABB pour qu'elle mette à disposition de la commune ces parcelles pour y créer un parking.
- Cette mise à disposition sera consentie pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2022. Elle pourra se renouveler par tacite reconduction, par période identique sans toutefois excéder cinq années consécutives soit jusqu'au 30 Juin 2027.
- [Délibération approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.](#)

### **4) Délibération concernant la maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un système d'arrosage et de pompage au stade de rugby.**

La commune souhaite installer un système d'arrosage permettant de récupérer l'eau de pluie en provenance de la toiture des vestiaires et du club house.

Mr le maire souhaite faire appel à un maître d'œuvre pour l'installation de ce système. Il propose le devis de EP Ingénierie pour un montant de 1000 € H.T soit 1200€ T.T.C

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer le devis de maîtrise d'œuvre avec EP Ingénierie.
- Inscrire la dépense au budget.

[Délibération approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.](#)

### **5) Délibération portant désignation d'un représentant au conseil de développement de l'agglo.**

Le conseil de développement a pour objet de favoriser le dialogue et la concertation entre la collectivité, les habitants et les acteurs du territoire du bassin de Brive.

Il remplit une mission consultative auprès du Conseil communautaire en rendant des avis sur saisine et des contributions sur auto-saisine.

Les membres du conseil de développement se réunissent en séance plénière au moins une fois par an.

Chaque année l'Agglomération de Brive alloue un budget de fonctionnement au Conseil de développement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide

Nommer Mr SOURZAC en tant que représentant au conseil de développement de la commune de Nespouls.

Autoriser Le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- [Délibération approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.](#)

#### **6) Délibération portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023**

Considérant :

- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçues pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;
- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrante, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics.
- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024.

DECIDE :

Avec avis favorable du comptable public en date du 20/05/2022

- D'appliquer à partir du 1er Janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M 57 développée pour le budget de la comne de Nespouls, son CCAS et son budget ZA CROIX BLANCHE ;
- De retenir le devis de la Ste Odyssee pour le changement de logiciel permettant de passer à la M 57.

- [Délibération approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.](#)

#### **7) Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural à Reyjades.**

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L 161-10 du code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Constate la désaffectation du chemin rural.

- Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L161-10 du Code rural.

- Demande à Mr le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

- [Délibération approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.](#)

#### **8) Délibération portant création d'un poste d'adjoint administratif.**

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet (7 heures hebdomadaires) en raison d'un besoin de service réduit pour la commune de Jugeals-Nazareth (-4h) et d'une entente avec la Commune de Nespouls pour qui le besoin augmente (+4h)

Cette répartition du temps de travail correspondant au besoin des 2 collectivités, ne change pas le temps de travail total hebdomadaire de l'agent qui est intercommunal (Jugeals-Nazareth et Nespouls)

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, le Conseil municipal, décide :

- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif à raison de 11 Heures hebdomadaires.

- Autorise Mr Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

- [Délibération approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.](#)

#### **9) Délibération portant création d'un poste d'agent de maîtrise principal.**

Compte tenu de la délibération du conseil municipal en date du 3 mai 2018 fixant à 100% le taux de promotion pour les avancements de grade de l'ensemble des cadres emplois

Le Maire propose la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps non complet, 28 heures, à compter du 01/09/2022 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adopter la création, à compter du 01/09/2022, au tableau des effectifs, d'un emploi permanent à temps non complet, 28 heures.

Autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chap. 012 article 6411 et suivant.

- [Délibération approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.](#)

## **V) INFORMATIONS DIVERSES**

**- Point Budget de fonctionnement**

**- Info travaux Pignot.**

Franck Baroni, Monique Serre et Myrienne Aussel ont visité le site de valorisation des déchets de l'entreprise PIGNOT.

Les travaux de goudronnage commenceront au mois de juillet.

**- Croix blanche.**

Des incivilités sont de plus en plus fréquentes. Il est proposé de mettre des panneaux. Ex : (souriez-vous êtes filmés).

**- Distribution de kits économie d'eau**

Des kits économie d'eau sont mis à disposition des habitants de Nespouls à la Mairie. Pour les obtenir : il suffit de se présenter à la Mairie avec sa facture d'eau ou son N° d'abonné SUEZ et compléter la fiche de distribution.

**- Projet Rousseau**

Mr Rousseau a déposé un permis de création d'épicerie au sein de sa station Total.

**Prochain conseil municipal fixé le Mardi 06.09.2022 à 19H15.**